

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE BALLAIGUES
DU 7 SEPTEMBRE 2015**

L'appel nominal indique la présence de 29 conseillères et conseillers. Les noms et prénoms des conseillères et conseillers présents figurent sur le livre nominatif des présences tenu par les scrutateurs. Le quorum réglementaire étant atteint, **M. Jean-François Faivre**, Président, ouvre sa première séance à 20h15, en implorant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour modifié comme suit, est adopté (ajout point 6) :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 2015
2. Communications de la Municipalité
3. Préavis municipal concernant l'arrêté d'imposition 2016
4. Rapport sur les indemnités du Conseil communal et de la Municipalité
5. Préavis municipal concernant la rémunération de la Municipalité, en réponse à la proposition de décision présentée par la commission chargée d'étudier l'initiative Durussel pour la fixation des indemnités de la Municipalité
6. Préavis du bureau du Conseil Communal sur les indemnités du Conseil pour la législature 2016-2021
7. Rapport et réflexions de la Commission culturelle – Année 2014
8. Propositions individuelles et divers

1. Adoption du procès-verbal du 22 juin 2015

M. Nathanaël Bourgeois apporte une modification à la page 3, 3^{ème} paragraphe et 6^{ème} ligne : « Le problème qui pourrait se passer, les deux bâtiments étant contigus, est, par exemple, qu'une dépense soit passée par mégarde sous un bâtiment plutôt qu'un autre ».

M. Raymond Durussel revient sur la déclaration de la Municipalité concernant le redimensionnement de la zone à bâtir. Il insiste pour que la Municipalité ne se précipite pas dans du dézonage de zone à bâtir.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec la modification ci-dessus.

2. Communications de la Municipalité

M. le Municipal José Loeffler informe le Conseil que la fuite du toit du CeVi provenait surtout de l'avant-toit et que cela a été réparé. Les poutres qui se sont désagrégées suite à la fuite d'eau ont été remplacées par de l'isolant « Foamglas ». A l'époque, ils ont posé les joints bout à bout alors qu'ils auraient dû les croiser et les souder. Maintenant, ils vont remettre des petites bandes pour

étanchéifier. A la construction, il y avait eu une interruption d'étanchéité au raccordement avec les panneaux Kerto. Ces derniers ainsi que l'étanchéité ont été remis à neuf. La première longueur de plaquage est en phase de finition et la deuxième bande sera posée avec un ressaut afin d'éviter une trop grande dilatation (à la place d'une seule longueur).

M. le Municipal Thomas Maillefer donne les informations suivantes:

Ruelle du chalet

Il y a du retard sur le planning. L'entreprise WALO a trouvé beaucoup de roche et cela freine les travaux. Néanmoins, ces travaux seront terminés avant le début de la première neige (mi-novembre).

Route du Signal.

A voir si ces travaux seront faits cette année ou l'année prochaine.

Grand-Rue

L'essentiel des travaux est terminé mais l'entreprise Grisoni-Zaugg SA doit encore faire ses finitions avec quelques bordures et surtout finir la place de la fontaine. L'architecture de cette place est encore à définir. Ces travaux seront complètement terminés dans le courant du mois d'octobre. De plus, le marquage sera fait fin octobre-début novembre car le bitume dégage encore de la graisse pour le moment.

Cure

Une partie est goudronnée (place de parc) et l'autre pavée. L'idée est d'installer des bancs ainsi que des tables pour les randonneurs, etc... Jusqu'à maintenant, quelques véhicules s'y parquaient. Malheureusement certains d'entre eux perdaient de l'huile et cela s'infiltrait sur les pavés. Afin de préserver le sol, cette place a été provisoirement fermée.

3. Préavis municipal concernant l'arrêté d'imposition 2016

M. le Syndic Raphaël Darbellay donne lecture du préavis.

...

En conclusion, la Municipalité propose au Conseil communal d'adopter pour 2016 le taux de 66 % de l'impôt cantonal de base, conformément au projet d'arrêté d'imposition annexé. Les autres taux figurant dans l'arrêté (impôt foncier, impôt personnel, droit de mutation, tombolas, lotos, chiens, patentes, etc.) restent sans changement. »

M. le Président rappelle que c'est la Commission des finances qui rapportera sur les comptes.

4. Rapport sur les indemnités du Conseil communal et de la Municipalité

M. Raymond Durussel donne lecture du rapport.

...

Municipalité

L'activité du syndic ayant progressé de 6% et celles des municipaux de 3,5 %, les indemnités annuelles de la Municipalité sont portés à 33'000.- pour le syndic (+ 3'000.-) et à 16'000.- pour les Municipaux (+1'000.-).

Le forfait de 18'000.- annuel attribué au membre du conseil d'administration de VOE reste réparti en plus avec 10'800.- pour le syndic et 1800.- pour chaque municipal. Les jetons de présence aux séances VOE restent entièrement au syndic.

Conseil

Les chiffres de 2011 et les propositions sont les suivants :

En CHF	2011	Proposition 2016-2021
Jetons de présence aux séances	10.-	20.-
Heures de commission	20.-	20.-
Heures de rédaction de rapports	30.-	30.-
Président	1'000.-	1'000.-
Secrétaire	3'000.-	3'000.-
Sous-secrétaire (par PV)	200.-	200.-
Huissier	1'700.-	1'700.-
Bureau	800.-	800.-
Scrutateurs par dimanche de votations/élections	50.-	50.-
Scrutateurs hors-conseil par dimanche de votations/élections	30.-	30.-
Amende pour absence non-excusee à l'avance	15.-	20.-

5. Préavis municipal concernant la rémunération de la Municipalité, en réponse à la proposition de décision présentée par la commission chargée d'étudier l'initiative Durussel pour la fixation des indemnités de la Municipalité

M. le Syndic Raphaël Darbellay donne lecture du préavis.

...

Proposition de la Municipalité

Malgré les diverses réflexions qui précèdent, la Municipalité, soucieuse de trouver une solution équitable et acceptable par tous, décide de se rallier à la proposition de la commission et propose au Conseil de l'adopter.

Les indemnités du Syndic et des membres de la Municipalité sont modifiées comme suit :

Syndic : CHF 33'000.- par année (+ CHF. 3000.-)
Conseillers municipaux : CHF 16'000.- par année (+ CHF. 1000.-)

pour le solde inchangé.

A ces montants s'ajoute le taux de 8.33% pour les vacances et se déduisent les cotisations à l'AVS ainsi que, le cas échéant, les cotisations à la LPP.

Ces nouvelles indemnités entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2016, la Municipalité est chargée de les inscrire au budget correspondant.

M. le Président rappelle que c'est la Commission des finances qui rapportera sur ce préavis.

6. Préavis du bureau du Conseil Communal sur les indemnités du Conseil pour la législature 2016-2021

M. Samuel Maillefer donne lecture du préavis.

...

Dès lors, le bureau propose les traitements et indemnités du Conseil communal de la manière suivante :

En CHF	Indemnités 2011-2016	Proposition Raymond Durussel	Proposition bureau
Jetons de présence aux séances	10.-	20.-	20.-
Heures de commission	20.-	20.-	20.-
Heures de rédaction de rapports	30.-	30.-	30.-
Président	1'000.-	1'000.-	1'000.-
Secrétaire	3'000.-	3'000.-	3'000.-
Sous-secrétaire (par PV)	200.-	200.-	200.-
Huissier	1'700.-	1'700.-	1'700.-
Bureau	800.-	800.-	800.-
Scrutateurs par dimanche de votations/élections	50.-	50.-	50.-
Scrutateurs hors-conseil par dimanche de votations/élections	30.-	30.-	30.-
Amende pour absence non-excusee à l'avance	15.-	20.-	30.-

M. le Président Jean-François Faivre propose que ce soit la Commission des finances qui rapporte sur ce préavis et demande s'il y a des objections.

M. Raymond Durussel pense qu'il est préférable de décider immédiatement.

M. le Président Jean-François Faivre demande aux conseillers s'ils sont favorables à cette proposition. Celle-ci est acceptée avec un avis contraire et il ouvre le débat.

M. Pierre-Luc Maillefer demande s'il est possible d'incorporer la rétribution du conseil d'administration de VOE, soit CHF 10'800.- et CHF 1'800.- dans la rémunération.

M. le Syndic Raphaël Darbellay répond que la loi sur les communes prévoit que la rémunération soit acquise à la commune lorsque les membres d'une Municipalité agissent au nom de la Municipalité dans un conseil d'administration. C'est ce qu'il se fait dans les communes où des municipaux professionnels exercent. Cependant, cela ne fonctionne pas dans celles qui ont des miliciens. Parce que si un municipal professionnel est au conseil d'administration ou s'il est à la commune, il est salarié. Tandis que dans le cas d'une Municipalité de miliciens, il doit faire son travail à la Municipalité et en plus faire celui au conseil d'administration. Dans ces cas-là, cette part peut être directement incorporée dans le salaire. Afin d'être en phase avec la loi, cette répartition a été organisée au sein de la Municipalité. L'administrateur touche les jetons de présence car il a des frais et participe aux séances.

M. Raymond Durussel souligne que ces remarques/questions ne sont pas à l'ordre du jour. Il profite d'ajouter que si la commune fusionne et que le syndic perd ce poste d'administrateur, nous aurons mis dans un salaire de syndic une rétribution qui n'existera plus et il faudra revoir ce salaire par la suite. De plus, le Syndic fait profiter les municipaux car ces derniers n'ont pas de tâches dans le conseil d'administration.

M. Nathanaël Bourgeois rappelle aux conseillers que jusqu'à aujourd'hui le syndic est l'administrateur mais à l'époque c'était le municipal des finances. Alors si le rôle d'administrateur devait changer au sein de la Municipalité, cela produirait certains problèmes.

M. le Président Jean-François Faivre clôt la discussion qui n'est pas à l'ordre du jour et remet le préavis du bureau du Conseil communal sur les indemnités du Conseil pour la législature 2016-2021 et passe au vote.

En conclusion, le bureau du conseil communal vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter le texte ci-après :

- Vu le préavis du 1er septembre 2015 du bureau du Conseil
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étudier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

De servir les indemnités précitées au conseil communal pour la législature 2016-2021.

La proposition du bureau (voir tableau ci-dessous) est acceptée à l'unanimité.

Jetons de présence aux séances	20.-
Heures de commission	20.-
Heures de rédaction de rapports	30.-
Président	1'000.-
Secrétaire	3'000.-
Sous-secrétaire (par PV)	200.-
Huissier	1'700.-
Bureau	800.-
Scrutateurs par dimanche de votations/élections	50.-
Scrutateurs hors-conseil par dimanche de votations/élections	30.-
Amende pour absence non-excusee à l'avance	30.-

7. Rapport et réflexions de la Commission culturelle – Année 2014

Mme Sonia Guédât Leresche donne lecture du rapport.

...

M. le Président Jean-François Faivre rappelle au Conseil que nous prenons seulement acte de ce rapport et ouvre la discussion.

M. Samuel Maillefer remercie la Commission culturelle pour son rapport. Il souhaite que cette rencontre continue car c'est un réel plus pour la Commune. Il entend souvent des avis positifs sur les nombreuses manifestations qui se déroulent dans le village. Il espère que cela durera encore longtemps et encourage les personnes motivées à prendre le relai.

M. le Syndic Raphaël Darbellay remercie chaque personne qui s'engage dans les activités artistiques et culturelles. Selon lui, le rôle de l'exécutif, dans ces activités culturelles, est le soutien (logistique, mise à disposition de personnel ou matériel, couverture d'un éventuel déficit, etc...). Mais ce n'est pas à la Municipalité d'être le promoteur ou le moteur d'activités artistiques.

M. Nathanaël Bourgeois remercie également la Commission et prend bonne note des remarques du Syndic mais souhaite rebondir sur deux éléments du rapport. Le premier concerne les futures transformations de l'hôtel de la Croix-d'Or dont les combles seront probablement à exploiter. Il soumet l'idée de les exploiter en un endroit culturel ou autre. De son point de vue, ce serait à la Municipalité d'y réfléchir. De plus, il l'encourage à contribuer à l'animation du village, en organisant, par exemple, un parcours didactique dans le village.

M. le Syndic Raphaël Darbellay rassure M. Bourgeois en annonçant que dans le cadre de l'étude qui a été commandée à un bureau d'architecte pour la rénovation de la Croix-d'Or, cet

aspect figure dans l'éventail de toutes les possibilités qui leur seront soumises. Lorsqu'il y a des constructions ou rénovations, la Municipalité pense à l'aspect culturel. Cependant, celui-ci a un coût et c'est au législatif de choisir.

M. Pierre-Luc Maillefer souligne que la Municipalité soutient la Commission culturelle. De plus, il relève un autre point du rapport « La culture comme une expression d'esthétique ». L'état de Ballaigues dépend de cette esthétique, de la propreté et des jolies choses. D'ailleurs, il se demande pourquoi il n'y a pas eu un coloris différent du revêtement de sol à la hauteur de la Croix-d'Or et en profite pour demander plus de précisions quant à la future place de la fontaine.

M. le Municipal Thomas Maillefer répond que les pavés seront de la même couleur que ceux de la Cure (couleur rouille). La place herbeuse qui se trouve sur le réservoir sera aménagée par des bancs et des arbres. L'idée principale est de conserver le réservoir en l'état. Autour de la fontaine, il y aura plus de place pour installer un banc ainsi qu'un arbre dans un bassin. Effectivement, au début, il a été décidé de faire le sol de la place de la Croix-d'Or avec un coloris plus clair. Cependant, il y a deux raisons qui les ont fait changer d'avis. La première est que cette place ne ressemble pas à un patchwork de couleurs car il y en a déjà suffisamment entre l'herbe, les pavés ainsi que la route. La deuxième est que ces revêtements clairs sont plus sensibles au gel et s'usent plus facilement au passage de la lame. De ce fait, ils ont décidé de goudronner le tout. Ils envisagent de mettre des grands bacs à la place des petits pots de fleurs. Ils espèrent que la place de la fontaine sera terminée pour mi-novembre.

8. Propositions individuelles et divers

M. Christian Nyffenegger demande à la Municipalité s'il est possible d'ajouter un container à ordures vers les hauts de la route du Signal ou de remettre le container, qui a été déplacé avec un couvert. En effet, celui qui se trouvait devant l'immeuble n° 7 a été descendu d'environ 30m sur la route du Signal à cause des mauvaises odeurs qui montaient vers les chambres des locataires.

M. Municipal José Loeffler répond que le fait de mettre un couvert ne réduira pas les odeurs et que malheureusement la population devra s'habituer.

M. Christian Nyffenegger répond que ce n'est pas un problème de « flemme » mais il pense plutôt aux personnes qui descendent à pieds l'hiver. Le deuxième problème qu'il a remarqué, est que ces containers sont probablement prévus pour une vingtaine de personnes alors que pour celui-ci, plus de cinquante personnes l'utilisent.

M. le Municipal José Loeffler lui suggère de faire une demande à la Municipalité car il s'agit de terrain privé. Par la suite, il faudra faire une mise à l'enquête.

M. Christian Bechler pose la même question concernant la Vieille Route. Pourquoi le container a été déplacé ?

M. le Municipal José Loeffler répond qu'il voulait le laisser à la même place mais selon les vœux du propriétaire, ce container a aussi été déplacé en raison des mauvaises odeurs.

Mme Sylvia Erbeau demande à la Municipalité si le radar indicateur de vitesse, situé à la Vieille Route, peut être déplacé au début du village, vers l'entreprise Dentsply.

M. le Municipal Thomas Maillefer répond que malheureusement ce n'est pas possible car ces radars ont besoin d'alimentation électrique afin de se charger la nuit. Ils peuvent s'alimenter uniquement sur les anciens réverbères et ceux qui se trouvent vers l'entrée du village sont des nouveaux. Cependant, un projet de réaménagement de l'entrée de l'usine Dentsply est en principe prévu pour l'année prochaine, avec par exemple un îlot de sécurité, ce qui devrait considérablement freiner les véhicules.

M. Pierre-Luc Maillefer va faire circuler aux conseillers le catalogue de l'exposition de Mme Jaquet et M. Veikko Hirvimäki, qui aura lieu en Finlande. De plus, il invite les conseillers à parler autour d'eux de l'idée d'organiser des soirées de contes lors des fenêtres de l'avent. Les

personnes qui seraient intéressées peuvent s'adresser à un membre de la Commission culturelle ou répondre à l'annonce qui paraîtra au pilier public. Suite à cette annonce, il y aura une séance d'information.

M. le Président Jean-François Faivre rappelle aux conseillers de ne pas organiser une soirée contes le 4 décembre car il y aura lieu une séance du Conseil et le 7 décembre, une assemblée de communes.

M. Nathanaël Bourgeois signale que les deux vieilles poubelles qui se trouvent à l'arrêt de bus de la Poste sont constamment vidées par des vandales ou par des renards. Il demande à la Municipalité si celles-ci pourraient être changées par de nouvelles poubelles avec un autre format.

M. Sylvain Belin revient sur le postulat qui a été déposé depuis quelques années concernant la sécurisation de la route des Planches. Il a vu qu'une somme avait été inscrite au budget pour l'année prochaine. Il souhaite que la Municipalité communique les résultats de ces études (BPA) et ce qui est envisagé.

M. le Municipal Thomas Maillefer répond que ces résultats ont déjà été communiqués ce printemps. L'étape suivante est de faire des mesures de vitesses sur les axes où la commune désire ces zones de 30km/h. Celles-ci seront faites cet automne. Pour qu'ils entrent en matière, il faut que la majorité des voitures dépasse les 30km/h + une certaine marge. De plus, si la vitesse est beaucoup dépassée, il est possible de mettre des obstacles supplémentaires sur la chaussée. Suite aux résultats de ces calculs de mesures, il espère pouvoir installer ces zones de 30km/h pour 2016-2017.

Pour terminer, **M. le Président Jean-François Faivre**, fait part au Conseil, pour les prochaines élections fédérales, de son soutien pour M. Jacques Nicolet. Il estime que d'avoir un candidat d'un village voisin ne peut être que positif pour la région. De plus, il pense que M. Nicolet défend ses idées ou traite les dossiers avec réflexion et ténacité.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** lève la séance sans contre-appel, à 21h40.

La prochaine séance du Conseil est fixée au lundi 5 octobre 2015 à 20h15, au Cevi.

Etaient absents et excusés : Mmes et M. Patricia Pittet-Litti, Christine Jaccard, Liliane Leresche et Daniel Bourgeois.

Ballaigues, le 12 septembre 2015.

Le Président :

La Secrétaire :

Jean-François Faivre

Rachel Loeffler